



Zoom à Voiron

2^{ème} édition

Du 23 septembre au 3 octobre 2026

Dossier de candidature – Règlement.

Plein Cadre, l'atelier photo de la MJC de Voiron et la ville de Voiron organisent la deuxième édition de **Zoom à Voiron** du 23 septembre au 3 octobre 2026.

Cette manifestation regroupe l'exposition d'un(e) photographe invité(e), des conférences et rencontres autour de la photographie ainsi qu'un ensemble d'expositions en intérieur et en extérieur.

Cette deuxième édition est axée sur le thème « **Visions d'un territoire** » ; toutes les expositions présentées s'y référeront.

Vous êtes photographe et souhaitez exposer à la 2^{ème} édition de **Zoom à Voiron**, vous trouverez ci-après les renseignements vous permettant de candidater.

Vous trouverez également dans le règlement ce à quoi vous vous engagez si vous êtes retenu(e) comme photographe exposant(e).

1- Sélection des photographes :

La participation aux expositions, soumise à sélection, est ouverte à tout candidat individuel ou collectif désireux de présenter ses œuvres par une série thématique. Les candidats verront leurs dossiers adressés aux membres du comité de sélection après avoir été anonymisés par l'organisateur.

Ce comité de sélection de six personnes est composé de deux membres de l'association Plein Cadre, deux membres de l'atelier photo de la MJC de Voiron, d'une personne désignée par la ville de Voiron et d'un photographe professionnel. Chaque série de photographies sera évaluée en prenant en compte le respect du thème, la pertinence et la cohérence de la série, l'originalité du sujet traité, l'esthétique et l'émotion engendrée par les images. Le détail et la pondération des critères d'évaluation sont présentés en annexe. À l'issue de ces évaluations seront choisis les photographes exposants de **Zoom à Voiron** et les lieux dans lesquels ils/elles présenteront leur exposition.

Le nombre de dossiers sélectionnés sera fonction du volume des expositions retenues et de la capacité d'accueil des espaces d'exposition. Chaque exposition pourra contenir entre 5 et 50 photographies. À titre informatif, la première édition de Zoom à Voiron a retenu 12 dossiers.

La décision du comité de sélection sera sans appel.

2- Modalités de candidature :

Chaque photographe candidat pourra faire parvenir son dossier de candidature à l'organisateur entre le 15 avril et le 31 mai 2026. Les candidats reconnaissent et acceptent qu'une seule participation par candidat (individuel ou collectif) est autorisée.

Le dossier sera transmis par messagerie électronique sous la forme d'un lien de téléchargement (outil de transfert de fichiers, stockage en ligne, etc.) à l'adresse mail suivante :

zoomavoiron@proton.me

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2026.

Chaque dossier contiendra entre 5 et 10 photos **représentatives de la série proposée**. Les fichiers numériques au format JPEG de 2000 pixels sur le côté le plus long seront nommés « *nom_prénom_numéro.jpg* » (par exemple : Ray_Man_01.jpg).

Les photos présentées dans le dossier ne devront comporter aucune signature, logo ou signe distinctif.

Le dossier doit également contenir la fiche d'inscription dûment complétée par le/la candidat(e).

Les lieux d'expositions seront alloués aux photographes sélectionnés en fonction du nombre

d'images proposées et de la capacité d'accueil de chacun des espaces d'exposition.

Les images ayant été générées à l'aide de l'intelligence artificielle ne sont pas admises à participer à **Zoom à Voiron 2026**.

Les expositions déjà présentées à Zoom à Voiron ne pourront pas être reprises, même partiellement, dans un nouveau dossier de candidature.

Le comité de sélection se réserve le droit de refuser les dossiers présentant des images contraires aux lois en vigueur dans l'espace public, en particulier et de façon non exhaustive : ayant un caractère diffamatoire, pornographique, misogyne, raciste, homophobe, xénophobe, discriminatoire, violent et dégradant pour les personnes.

Droits à l'image et propriété intellectuelle

Les photographes candidats s'engagent à présenter des images dont ils garantissent disposer de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l'article L122-4 du CPI (droits de la copropriété intellectuelle et droits d'auteur).

Chaque candidat sera informé personnellement du résultat de la sélection par mail de l'organisateur au plus tard le 18 juin 2026. Chaque photographe lauréat devra alors impérativement confirmer sa participation à **Zoom à Voiron 2026** par retour de mail avant le 30 juin 2026.

3- Lieux d'exposition

Les expositions extérieures sélectionnées seront présentées :

- Sur les grilles du lycée Ferdinand Buisson
- Place Porte de la Buisse (sur chevalets ou grilles à confirmer)
- Sur les grilles extérieures du jardin de ville

Les expositions intérieures sélectionnées seront présentées :

- A la médiathèque de Voiron (deux, voire trois expositions)
- A la Maison des Associations (plusieurs espaces distincts)
- Dans le hall de la mairie de Voiron

L'exposition du/de la photographe professionnell(e) invité(e) sera présentée hors sélection au Grand Angle.

Plein Cadre présentera une exposition collective hors sélection dans le jardin de ville de Voiron.

L'atelier photo de la MJC de Voiron présentera une exposition collective hors sélection dans le hall de la MJC.

4- **Obligation de présence des photographes**

Les photographes sélectionnés pour **Zoom à Voiron 2026** s'engagent formellement à être présents :

- Au vernissage de **Zoom à Voiron 2026** le mardi 22 septembre 2026 en fin de journée
- Sur le lieu de leur exposition pendant les visites guidées du public le samedi 26 septembre 2026 après-midi
- À la remise du prix du jury le samedi 3 octobre 2026

L'espace dont dispose chaque photographe est décidé et quantifié en mètres linéaires par l'organisateur au sein de la salle où il exposera. Ceci est fonction des formats et du nombre de photos exposées.

La mise en place de l'exposition aura lieu dans les jours qui précèdent jusqu'au mardi 22 septembre au matin dans les lieux attribués. Les adhérents des associations organisatrices (Plein Cadre et MJC de Voiron) pourront apporter une assistance en fonction des besoins exprimés **au plus tard une semaine avant la date d'installation.**

Chaque photographe a la responsabilité d'installer et de désinstaller lui-même son exposition sur l'espace qui lui a été réservé.

Les œuvres sont exposées sous la responsabilité des photographes qui pourront souscrire chez l'assureur de leur choix une couverture de leurs œuvres.

Les organisateurs de **Zoom à Voiron** déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

5- **Le prix du jury**

Le comité de sélection visitera l'ensemble des expositions et fera une évaluation détaillée de chacune. L'évaluation de chaque série de photographies faite lors de la sélection sera complétée en prenant en compte la qualité de la présentation et de l'accrochage (voir le détail en annexe).

La série obtenant la meilleure note se verra attribuer le prix du jury **Zoom à Voiron 2026** lors de la soirée de clôture et se verra remettre un bon d'achat chez notre partenaire Atelier Photo 38. Les second et troisième seront également récompensés.

D'autre part, la mairie de Voiron et notre partenaire l'Atelier Photo 38 remettront chacun leur prix coup de cœur à l'un des candidats sélectionnés.

6- Frais engagés par les photographes.

Les photographes sélectionnés, particuliers ou collectifs, ne bénéficient d'aucune participation de l'organisateur aux frais qu'ils ont engagés eux-mêmes dans le cadre de **Zoom à Voiron**.

7- Engagement des photographes sélectionnés

Les photographes sélectionnés :

- s'engagent à exposer un travail conforme en quantité et en qualité à la proposition présentée dans leur dossier de candidature.
- déclarent également qu'ils disposent de tous les droits et autorisations pour leur exposition,
- autorisent l'organisateur à utiliser une photo représentative de leur exposition en vue de communication autour de l'événement
- s'engagent à fournir impérativement avant le 30 juin 2026 les éléments nécessaires à la communication de la manifestation et à la bonne organisation de l'événement qui sont :
 - un dossier numérique contenant **l'intégralité des photographies** qui seront effectivement exposées
 - une photo représentative de l'exposition en format numérique pour la communication
 - un texte de présentation de l'exposition (doc, pdf, txt)
 - une présentation personnelle (doc, pdf, txt) et 1 portrait en JPEG,

La participation à **Zoom à Voiron** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Annexe 1

Grille d'évaluation **dossier** /25

Aspects artistiques /9

Originalité /3

Esthétique /3

Émotion /3

Aspects thématiques /7

Cohérence de la série /3

Respect du thème /4

Aspects techniques /7

Composition /4

Technique photographique /3

Coup de cœur /2

Grille d'évaluation **prix du jury** /35

Reprise des notes données à l'examen des dossiers /25

Présentation /7

Scénographie /4



Qualité des tirages et encadrement /3

Coup de cœur /3



Zoom à Voiron 2026 – Fiche d'inscription

Date limite de réception des candidatures : 31 mai 2026

Nom :
Prénom :
Adresse postale :
Téléphone :
email :
Site :


Autre :

Le fait de présenter un dossier implique avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement et les engagements découlant de l'inscription et de l'éventuelle participation à Zoom à Voiron

(partie anonyme pour le Comité de sélection)

Titre de mon exposition

Présentation détaillée

Nombres mini et maxi et format(s) des photos (cadres compris)

Métrage linéaire requis (indicatif) :

Mes photos peuvent être exposées :

en intérieur oui / non

en extérieur oui / non (si oui, préciser le support des tirages)

(les tirages en extérieurs doivent pouvoir résister aux intempéries)